



## 22 MARS 2018 : GRÈVE ET MANIFESTATIONS PARTOUT EN FRANCE !!!

Les grèves et manifestations du 30 janvier 2018 ont vu une importante mobilisation des salariés et des agents des EHPAD (Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes), ainsi que des salariées et salariés de l'Aide au Maintien et aux Soins à Domicile pour la défense de leur condition de travail et des conditions d'accueil et d'accompagnement des usagers.

Il a été comptabilisé plus de 30 % de personnels grévistes, tant dans le privé que dans le public, malgré les réquisitions pour le secteur Public et le Privé Participant au Service Public Hospitalier. Ils ont su mettre en avant les conséquences désastreuses des budgets d'austérité appliqués à leurs établissements et services, notamment en raison des Conventions Tripartites (ARS, Conseil Départemental et établissement) ou des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM).

Ce succès, préparé de longue date et qui doit être encore amplifié, n'est pas une fin en soi et en appelle d'autres afin d'obtenir satisfaction non seulement sur les moyens attribués au secteur sanitaire, social et médico-social, pour l'amélioration des conditions de travail et de nos salaires, mais aussi pour reconquérir l'ensemble de nos droits collectifs, à commencer par nos garanties collectives de travail, contre toute dérogation aux Conventions Collectives Nationales de Travail.

Dans la suite de l'appel intersyndical FO-CGT-SUD du 23 février 2017, avec les agents de la Fonction Publique, salariés du secteur social et médico-social dont le financement des structures dépend de budgets publics et/ou de la Sécurité Sociale, revendiquons tous ensemble :

- Le financement à hauteur des besoins des établissements et services sociaux et médico-sociaux, et plus spécifiquement pour l'Aide à Domicile un tarif au minimum de 25 euros de l'heure ;
- L'embauche immédiate des personnels diplômés nécessaires afin de garantir toutes les missions déléguées de Service Public ;
- La reconnaissance et l'accès à la Promotion Sociale avec le maintien du Congé Individuel de Formation, comme seul Droit véritablement à la seule initiative du salarié et permettant l'accès à une formation qualifiante et diplômante de son choix ;
- L'abrogation de l'article 70 de la Loi de financement de la Sécurité Sociale : maintien de l'opposabilité des Conventions Collectives et accords d'entreprises agréés dans l'ensemble du champ sanitaire, social et médico-social à but non lucratif ;
- L'arrêt du détournement de nos cotisations sociales et de l'augmentation de la Contribution Sociale Généralisée ;
- Le retour aux principes fondateurs de la Sécurité Sociale de 1945 qui financent une grande partie de notre secteur, fondée sur les cotisations sociales : **cotiser selon ses moyens, être soigné selon ses besoins.**

**La FNAS FO invite les salariés, dans la poursuite du 30 janvier 2018, à s'inscrire dans les initiatives en cours, afin de construire, dans l'unité, le nécessaire rapport de force pour être entendus et obtenir satisfaction. Tout d'abord le 15 mars 2018, en tenant des assemblées générales d'information et de mobilisation dans tous les établissements et services de leur secteur d'activité, pour se joindre au mouvement de grève et manifestations des agents des trois versants de la Fonction Publique le 22 mars 2018, avec les Cheminots et qui seront certainement rejoints par de nombreux autres secteurs d'activité privés.**

**LE 22 MARS 2018, TOUS ENSEMBLE, PUBLIC/PRIVÉ, DANS L'UNITÉ LA PLUS LARGE, EXIGEONS DU GOUVERNEMENT QU'IL RÉPONDE À NOS REVENDICATIONS :**

**ABROGATION DE LA LOI TRAVAIL ET DES ORDONNANCES MACRON-PENICAUD !  
AUGMENTATION GÉNÉRALE DES SALAIRES, MINIMA SOCIAUX, RETRAITES, ET PENSIONS !  
DÉFENSE DU SERVICE PUBLIC ET DE TOUTES LES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC !**